

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Excusée : Nathalie ALBERT

Lecture et approbation du compte-rendu du 12 septembre 2016.

1 – DEVIS ORANGE POUR TRAVAUX ENFOUISSEMENT

Etude ingénierie, matériel de câblage etc... : charge commune 835,02 € et 4 243 € à la charge de France Télécom soit un total de 5 078,02 €. Il démarre du 16/11/2016 au 14/12/2016.

2 – EMPRUNT DE 70 000 € - CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt de 70 000 € a été prévu au BP 2016 pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux. L'emprunt sera contracté au Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 70 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
 - Montant du capital emprunté : 70 000 €
 - Durée de l'amortissement : 120 mois.
 - Taux d'intérêt : 0,75 %.
 - Frais de dossier : 140,00 €.
 - Périodicité retenue : annuelle.
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de procéder à plusieurs virements de crédits nécessaires afin de pouvoir régler certaines factures en attente.

Investissement	
- Dépenses	
• 020 « Dépenses imprévues » :	- 930,00 €
• TOTAL :	- 930,00 €
• 211 « terrains nus » :	+ 930,00 €
• TOTAL :	+ 930,00 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

Investissement	
- Dépenses	
• 020 « Dépenses imprévues » :	- 930,00 €
• TOTAL :	- 930,00 €
• 2111 « terrains nus » :	+ 930,00 €
• TOTAL :	+ 930,00 €

4 – TRANSFERT COMPETENCE URBANISME AU 1^{er} JANVIER 2017

ROMANS – VALEINS et SAINT ANDRE LE BOUCHOUX ne peuvent plus faire partie de la DDT. Il est donc nécessaire de rejoindre le service Urbanisme ADS situé à ST TRIVIER.

5 – TERRAIN « ROUTE DE ROMANS »

Suite à la mise en vente du terrain de Monsieur CHANU, un accord a été trouvé entre la commune et le vendeur. Ce serait l'EPF de l'Ain qui achèterait pour la commune. Ils peuvent acheter pour 4 années ou 6 années et la commune peut rembourser par anticipation ou partiellement.

6 – CONVENTION SPA

Renouvellement de la convention : 0,35 €/habitant soit 200 € à verser à la SPA. Renouvellement accepté.

7 – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82213 du 2 mars 1982 modifiée, relatives aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % au titre de l'année 2016 soit 148,82 € ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pierre MARIOTTI, receveur municipal ;

- d'accorder également à Monsieur Pierre MARIOTTI l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 15,25 €.

8 – TRAVAUX VOIRIE

Les deux lotissements « Impasse des Frênes » et « Impasse des Charmilles » seront balayés le 18/11/2016. La semaine prochaine, Frédéric et Sébastien boucheront les trous avec du gravier et de l'émulsion.

9 – REPAS DU CCAS

Il aura lieu en compagnie de la commune de SAINT GEORGES SUR RENON le vendredi 9 décembre 2016 au restaurant « Oh Bouchoux ».

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Demandes de subventions refusées : La Vernée et les Restaurant du Cœur.
- Conseil d'Ecole : effectif en baisse pour 217 – fermeture de classe ?
- Les Cuivres en Dombes nous ont contactés pour nous proposer un concert gratuit. La date retenue est le 29 juillet 2017 à 17h. La buvette sera tenue par des associations et le concert suivi éventuellement d'un plateau repas.
- Voiture des Pompiers : le moteur à lâché. Prix de celui-ci : 300 € environ + main d'œuvre à payer sur 2017 (les pompiers avancent l'argent et la commune remboursera sous forme de subvention).